

Solidaires Finances Publiques de Charente Maritime souhaite répondre au communiqué de presse du Cabinet de Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics daté du 7 décembre dernier. Dans ce communiqué le Ministre évoque la remise de pénalité pour paiement non dématérialisé ainsi que les remboursements à faire aux contribuables qui auraient payé cette pénalité.

Lorsqu'un contribuable ne paye pas ses impôts de façon dématérialisée par un moyen prévu par la loi (par exemple un paiement par chèque pour un montant supérieur à 1 000 €), il est prévu, en application d'une disposition adoptée dans la loi de finances pour 2016, qu'il reçoive une lettre de relance comportant une pénalité de 0,2 % avec un minimum de 15 €.

Propos de Gérald DARMANIN :

« Nous encourageons au paiement dématérialisé des impôts mais aucune pénalité ne sera appliquée à ceux qui paient par chèque, et j'ai demandé à l'administration fiscale de rembourser tous ceux à qui une pénalité a été appliquée récemment lors du paiement de la taxe foncière. Le rôle de l'administration est d'abord d'accompagner les usagers, pas de les sanctionner ».

Cette phrase est construite de manière à laisser sous-entendre que ces dispositions relèvent de la responsabilité des personnels.

Solidaires Finances Publiques informe les citoyens, ainsi que le ministre, que **la DGFIP applique la loi de finances votée par les politiques.**

Nous constatons que les politiques, comme à l'habitude, n'assument pas leurs décisions !

Cela fait des années que notre syndicat Solidaires Finances Publiques dénonce cette politique du tout numérique qui laisse sur le bord du chemin des pans entiers de la population victime de la fracture numérique.

Cette nouvelle intervention, comme l'ambiance général du pays, n'augure rien de bon, pour la mise en place du prélèvement à la source le mois prochain.

A ce sujet les arguments avancés par le Ministre, notamment la simplification de ce nouveau mode de recouvrement, l'affirmation que tout changement de taux sera effectif sur la paie du mois suivant, que les seuls interlocuteurs seront les agents des Finances Publiques, sont autant de propos mensongers qui vont, dès le début de l'année 2019, augmenter la colère de l'ensemble de la population.

L'ensemble des décisions sont de la responsabilité du gouvernement, les lois de finances successives sont votées par le parlement (députés et sénateurs), les agents des Finances Publiques ne font que les appliquer, et ne prennent aucune initiative à ce sujet.

Les agents des finances publiques en ont « marre » de prendre les coups et les insultes parce qu'une poignée de politiques n'assume pas leurs décisions !

Nous invitons la population à ne pas se tromper de cible.

Solidaires Finances publiques de Charente Maritime se tient à votre disposition pour toutes précisions concernant les thèmes évoqués.